

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Villenave d'Ornon - Construction de la Ferme de Baugé et projet d'exploitation
en élevage ovin et caprin - Fonds de concours - Décision - Convention -
Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Contexte et historique du projet

La commune de Villenave d'Ornon s'est engagée, depuis 2006, date de la délégation du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Département, dans le projet de valorisation de la Vallée de l'Eau Blanche.

Au terme de 6 années, la Ville est aujourd'hui propriétaire de 24 ha de terrain de l'Espace Naturel Sensible qui couvre un territoire de 80 ha.

Dès les premières années, la Ville a engagé des actions destinées à restaurer les terrains en friche de ce site en donnant une priorité aux prairies humides qui présentent un potentiel faune et flore plus important (espèces protégées par les directives européennes et les textes nationaux).

En parallèle de ces actions expérimentales, un plan de gestion a été élaboré avec les partenaires compétents et l'appui d'un bureau d'étude spécialisé. En septembre 2010, ce plan de gestion validé a permis d'engager un programme d'actions de 5 ans, à compter de 2011, année de démarrage. La Ville, à ce jour, développe la 3ème année de gestion de son Espace Naturel Sensible avec des résultats exceptionnels en termes de richesse de la biodiversité.

Dès 2009, un projet pilote d'entretien pastoral sur la zone humide a été initié participant à la restauration des parcelles acquises par la commune.

Cette expérience est menée pendant 3 années avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine dans le cadre d'un projet global d'entretien pastoral à l'échelle du département.

En 2012, au regard des bilans concluants en matière de richesse sur la biodiversité et de la surface de prairies acquises (20 ha), la Ville s'est rapprochée de la Chambre d'Agriculture pour étudier l'opportunité d'installer de manière pérenne un éleveur. L'objectif est double : entretenir des parcelles de manière raisonnée (la Charte Natura 2000 a été signée pour cette partie bocagère) et exploiter le potentiel économique de ce territoire abandonné par les agriculteurs et éleveurs.

Une étude technico-économique a été sollicitée pour vérifier la viabilité d'une exploitation d'élevage, activité agricole la plus adaptée au secteur.

Deux scénarios sont apparus envisageables :

- un élevage ovin lait de 200 brebis en transformation fromagère,
- un élevage caprin de 50 à 60 chèvres avec transformation fromagère et un élevage ovin de 100 brebis avec production viande.

Le choix de la Ville s'est porté sur la seconde proposition pour permettre à la fois de diversifier la production (et améliorer la viabilité de l'exploitation) mais également pour répondre au double objectif d'entretenir le site de l'ENS et de Baugé dont les caractéristiques en termes de pâturage correspondent aux 2 types d'élevage (prairies et sous-bois), et dans la mesure où :

- un potentiel de surface à pâturer est suffisant pour un cheptel mixte de caprins et d'ovins,
- les zonages du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et du PLU rendent impossible la construction d'un équipement permettant la stabulation du cheptel sur la ZPENS,
- la Ville est propriétaire de 18 ha de foncier sur le site Baugé classé au PLU en Zone Agricole, permettant la construction d'infrastructures destinées à une exploitation agricole ; la commune de Villenave d'Ornon a décidé de créer un outil adapté à cette situation.

2. Contenu du projet

Ce choix est élargi par les conclusions de l'étude sur l'agriculture (Diagnostic 2011 des exploitations agricoles de La Cub). Cette dernière fait état d'un déficit d'élevage spécialisé dans le domaine caprin sur le territoire communautaire avec seulement 24 professionnels déclarant un cheptel caprin et aucune exploitation dédiée intégralement à ce type d'élevage.

L'étude confirme également un déficit de 2 300 ha de prairies pour l'élevage sur La Cub, ce qui accrédite la politique volontariste d'acquisition de la Ville et le projet de création d'une ferme dédiée à l'élevage.

De ce constat, accompagné par la Chambre d'Agriculture, un programme a été réalisé par la Ville adapté à la spécificité du territoire et d'un élevage mixte.

Afin de pouvoir mettre en cohérence le projet avec les politiques de développement agricole de la Région, du Département et de La Cub qui soutiennent la dynamique agricole de leurs territoires respectifs, la Ville souhaite accueillir un éleveur se conformant aux exigences de l'Agriculture Biologique (AB) et de l'Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (AREA).

Ces exigences seront formalisées dans le cadre d'un cahier des charges annexé à la convention de mise à disposition du bâtiment de la ferme et du bail à clauses environnementales pour l'utilisation des prairies.

Un appel à candidatures a été ouvert, via la Chambre d'Agriculture, du 22 avril 2013 au 24 mai 2013. Vous trouverez, en annexe de la présente note, le document de référence ainsi que l'annonce communiquée sur le Répertoire Départemental à l'Installation (RDI).

Ce projet innovant d'installation d'un éleveur sur la commune prend en compte également, au-delà de sa partie économique (viabilité de l'exploitation), environnementale (valorisation de la zone humide, classée ENS, de la Vallée de l'Eau Blanche), une dimension sociale.

En effet, la Ville entend, par cet outil, développer un volet pédagogique dont l'objectif serait de proposer à la communauté éducative (écoles, collèges, centres de loisirs) et le grand public de découvrir le monde agricole, ses activités et ses débouchés.

Pour ce faire, un travail important a été effectué pour adapter le programme aux besoins nécessaires en termes d'accueil.

Compte tenu de la prise en compte de ce volet « social », en combinaison avec sa dimension économique et environnementale, le projet répond aux critères « Développement Durable ». Aussi, il intègre l'Agenda 21 de la Commune (Action n° 13 « Accompagner les acteurs économiques et participer à l'innovation économique »).

Le territoire communal compte 8 points de vente directe, majoritairement issus de la filière « vin », mais ne recense aucun producteur « bio ». Aussi, le positionnement de cette activité sur ce créneau commercial a été retenu.

Les circuits de commercialisation envisagés par cette exploitation seront proposés à la Ville par les éleveurs candidats au projet. Les circuits courts seront privilégiés. Un point de vente sur site, notamment ouvert aux particuliers, sera prévu.

3 - Calendrier prévisionnel

Par courrier en date du 11 septembre 2013, la commune a informé La Cub de l'état d'avancement du projet au stade APD.

Les travaux pourraient débuter fin 2013, pour s'achever fin août 2014.

4. Budget prévisionnel

Le budget du projet se décompose ainsi :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
- France Télécom Mission Ingénierie	560 €	Conseil Régional (14,26 %)	90 000 €
- EDF mission ingénierie	1 500 €	Conseil Général (14,26 %)	90 000 €
- Contrat Maîtrise d'œuvre	40 800 €	Agence de l'Eau (7,92 %)	50 000 €
- Révision des prix estimés à 5 % des honoraires	2 040 €	CUB (30,16 %)	190 345 €
- Mission OPC à prévoir	9 024 €	VILLE (33,40 %)	210 714 €
- Bureau de contrôle total mission	14 920 €		
- Coordonnateur SPS	2 940 €		
- Géomètre bornage ou relevé topo	1 600 €		
- Etude de sol	4 235 €		
- Frais de Publicité pour consultation MOE et Entreprise	1 000 €		
- Reproduction plans et dossiers	500 €		
- Travaux raccordement eau	3 000 €		
- Travaux de raccordement EDF grossissement compteur à étudier	2 009 €		
- Travaux de raccordement eaux pluviales	3 000 €		
- Taxe raccordement à l'égout	7 501 €		
- Réserve pour imprévu	930 €		
- Montant estimatif des travaux	510 000 €		
- Révision des prix du marché de travaux estimé à 5 % du montant	25 500 €		
TOTAL	631 059 €	TOTAL	631 059 €

5. Participation communautaire

La commune de Villenave-d'Ornon sollicite une participation communautaire sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 190 345 € (soit 30,16 % du coût global du projet).

Cette demande est conforme au dispositif d'aide financière aux «Projets Nature» adopté en Conseil de communauté par la délibération n°2011/0 929 du 16 décembre 2011.

Ce dispositif permet notamment d'accompagner les « *Travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent* ».

Cette opération est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 de la commune de Villenave-d'Ornon (fiche action n°24).

Elle répond aux critères d'éligibilité au « Dispositif Nature », en particulier :

- intérêt communautaire (développement de l'agriculture urbaine),
- ouverture au public,
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages,
- existence de cofinancements,
- expertise technique mobilisée pour l'élaboration du projet,
- innovation et expérimentation (lien agriculture-ENS).

La participation communautaire prendra la forme d'un fonds de concours, attribué dans les conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,
VU la délibération communautaire n°2012/0010 du 20 janvier 2012 relative à la démarche de co-développement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La Communauté urbaine de Bordeaux a la volonté de soutenir les actions pour le maintien de la biodiversité et la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire,
La demande de participation de la commune de Villenave-d'Ornon découle de la fiche action n°24 du contrat de co-développement conclu pour la période 2012-2014,

DECIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 190 345 € est attribué à la commune de Villenave-d'Ornon pour la construction de la Ferme de Baugé et le projet d'exploitation en élevage ovin et caprin.

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière, ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil de Communauté, sur le budget principal de l'exercice 2014 en section d'investissement: chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 8330 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2013

M. SERGE LAMAISSON